

NOU[S]VELLES



INFORMATION, ORIENTATION, CONSULTATION

(ÉDITO)

La pression sur les services d'accueil et de consultations du CSP ne cesse de croître. De plus en plus de personnes – 27% d'augmentation des demandes traitées par l'Accueil central à Beau-Séjour en 2017 – arrivent avec des situations à la fois compliquées et douloureuses. Le dispositif social vaudois est plutôt performant et on ne peut que saluer les efforts menés par les autorités du Canton pour l'améliorer et répondre au mieux aux besoins de la population précarisée. Mais il se complexifie et se spécialise, ce qui rend paradoxalement son accès plus difficile.

L'introduction de procédures qui se veulent plus équitables amène aussi avec elle

de nouvelles problématiques comme celles des difficultés rencontrées par de nombreuses personnes à appréhender les exigences administratives – maîtrise des TIC et de la langue écrite, capacité à répondre à des demandes complexes à caractère juridique – etc. La volonté légitime de promouvoir un dispositif plus transparent peut aussi générer des effets pervers à l'exemple de cet étudiant aux moyens déjà limités qui, en annonçant la cohabitation avec sa nouvelle copine, perd une partie de sa bourse et se voit infliger une demande de remboursement qu'il ne peut pas honorer.

Les témoignages que vous pouvez lire dans ce numéro des *Nouvelles* éclairent

ces situations parfois kafkaïennes. Ils mettent également en lumière l'énorme et compliqué travail de soutien réalisé par les travailleurs et travailleuses sociales du CSP. Et surtout, il confirme l'absolue utilité des prestations d'information, d'orientation et de consultation du CSP en complément du dispositif social officiel. Par son implication, le CSP peut également pleinement jouer son rôle de lanceur d'alerte et contribuer de manière constructive à son amélioration.

Bastienne Joerchel,
directrice

[ACTU] INITIATIVE POPULAIRE

Initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» : contre les juges étrangers ou contre la défense des droits fondamentaux en Suisse?

L'initiative populaire du 12 août 2016 dite «initiative des Juges étrangers», souhaite inscrire dans la loi la primauté du droit suisse sur le droit international. Cette initiative, qui sera soumise au vote populaire en novembre, annonce vouloir garantir l'indépendance des personnes habitant la Suisse par rapport aux «juges étrangers». Elle est un leurre à plusieurs égards. Elle oublie notamment que les traités internationaux signés par la Suisse l'ont été de manière volontaire, en prenant en compte le fait que la Suisse en tire des avantages¹.

Dans le viseur de l'initiative se trouvent la Cour et la Convention européenne des droits de l'homme.

La Suisse a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme en 1974. Cette convention fut conclue à Rome, sous l'égide du Conseil de l'Europe, Conseil dont la Suisse est membre. Rappelons-nous que ce Conseil émanait du souhait commun de l'Europe d'après-guerre de se raccrocher à des *valeurs communes* et d'organiser une *surveillance réciproque* de l'application des droits fondamentaux.

La Suisse a donc bien fait le choix d'être partie prenante de cette convention, afin de garantir un droit de recours en matière de droits fondamentaux à tous ses habitants. Cette convention, qui protège les droits de chacun et chacune, fait donc partie intégrante du droit suisse. La Cour européenne des droits de l'homme est l'instance à laquelle peut s'adresser toute personne ayant à se plaindre d'une violation de ses droits fondamentaux, en Suisse comme dans tous les Etats signataires. Les juges chargés de vérifier sa bonne application par chacun des 47 Etats signataires sont délégués par les Etats membres, et élus par l'assemblée du Conseil de l'Europe dont la présidence est actuellement assurée par la conseillère aux Etats genevoise Liliane Maury Pasquier. Il ne s'agit donc ni d'un droit étranger ni de Juges étrangers.

Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ont permis aux femmes, aux journalistes, aux couples migrants, aux candidats à l'aide au suicide ou aux personnes mises sous enquête pénale de voir leurs droits fondamentaux mieux pris en compte. Même si la Suisse a été condamnée dans moins de 2% des requêtes, les manquements relevés ont donc bien bénéficié à toute la population suisse.

Récemment encore, la Suisse a été désapprouvée² pour sa manière d'évaluer l'invalidité de certaines personnes. En effet les offices d'assurance concernés, suivis par les Tribunaux, déterminaient l'invalidité en présupposant des taux d'activité lucrative partiels quand les mères avaient des enfants à la maison. Par cette évaluation, les femmes étaient globalement bien plus susceptibles que les hommes de se voir refuser toute rente ou allouer des rentes partielles.

Les regards croisés des juges issus de chacun des pays signataires participent au renforcement des droits des individus. Il ne s'agit donc pas de plier sous le «Joug étranger» mais bien de contribuer au maintien d'un consensus minimum autour de valeurs communes au continent européen.

Magalie Gafner, juriste et sociologue



[ACTU] ENRACINEMENT : UN EXEMPLE DE RECOURS À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Appelons-le James. Il est né en Suisse il y a 41 ans de parents britanniques. Son père quitte la Suisse peu après sa naissance. L'enfant est élevé par son beau-père suisse et sa mère qui devient alors Suissesse par mariage. James est le seul «étranger» de la famille. Le père nourricier de James décède. James, alors adolescent, quitte provisoirement la Suisse, pour suivre sa mère aux Pays-Bas, où elle a refait sa vie. Dès son école obligatoire terminée, James revient en Suisse, qu'il considère comme son pays. Une année trop tard, puisque la prolongation de son permis C n'était valable que deux ans et non trois. Il obtient alors un permis d'étudiant, fait une formation de stylisme, trouve des petits boulots. Jusqu'au jour où il s'avère incapable de travailler, souffrant d'une invalidité sur le point d'être reconnue par l'AI. Malgré 38 ans vécus en Suisse, un passé sans délits pénaux et la démonstration de son incapacité de travail, son permis n'est plus renouvelé et James devrait être (r)envoyé en Grande-Bretagne où il n'a jamais vécu et n'a aucune attache. Un recours vient d'être déposé par nos soins auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour dénoncer une violation de l'art. 8 de la Convention, qui protège la vie privée, soit notamment l'enracinement d'une personne dans son lieu de vie habituel.

¹Voir la présentation de l'initiative sur le site de la Confédération : <https://bit.ly/2yZhsKU>

²Arrêt affaire Di Trizio c. Suisse (requête n° 7186/09) Strasbourg, Arrêt du 2 février 2016

[DOSSIER]**UNE ANNÉE DE TRAVAIL SOCIAL AU CSP**

Une année de travail, cela en fait des téléphones, des visages, des mains à serrer, des piles de factures à organiser, des monceaux de documents à trier, des expressions compliquées à expliquer, des lignes de jurisprudence à éplucher, des kilomètres à parcourir à travers le canton... Voici, dans ce numéro, quelques éclairages, quelques rencontres extraites de cet immense travail accompli au fil des mois.

**À L'ACCUEIL****Le choc de la bonne nouvelle qu'on n'attendait plus**

Jeanne attendait qu'un permis de séjour lui soit octroyé depuis une dizaine d'années. A la suite d'une longue collaboration avec une juriste, impliquant de lourdes démarches, elle a enfin reçu une réponse positive. C'est à l'Accueil qu'elle apprend la nouvelle. Sous le coup de l'émotion, elle s'est littéralement effondrée, ne comprenant pas ce qu'il se passait et ne se souvenant plus comment elle était arrivée dans nos bureaux. Jeanne était choquée. Nous avons pris le temps de la réconforter et de l'écouter. Elle ne souhaitait plus quitter les lieux comme si, après toutes ces années, elle avait perdu tout espoir de recevoir une réponse positive. L'alternance entre l'espoir et le désespoir l'a déconnectée de la réalité. Tout cela lui a paru tout d'un coup irréel, après ces longues années ! Il lui faudra certainement du temps pour réaliser et réapprendre à vivre sans attendre un permis de séjour.

À LA CONSULTATION COUPLE ET FAMILLE**Ce qu'ils et elles en disent, florilège**

«Je n'avais pas du tout envie de venir. Mais finalement c'était bien. Je n'ai pas l'habitude de parler de moi. Mais cela m'a fait du bien de le faire, et j'ai mieux compris ce qu'elle pense.»

«J'ai bien aimé la première séance, c'est très orienté couple, on sent bien votre impartialité, c'est rassurant.»

«Nos échanges ici sont très importants, on se dit des choses qu'on ne se disait pas quand on était que les deux.»

«Les choses évoluent très bien. Je suis contente, on s'est retrouvé, comme des jeunes amoureux. Il faudra veiller à ne pas retomber dans nos anciens fonctionnements.»

«J'espérais en venant vous voir pouvoir redonner une seconde vie à notre couple. Aujourd'hui, je comprends mieux ce qui nous a séparés peu à peu. J'ai aussi moins de colère. Ce n'était pas inutile malgré tout d'en parler, et j'ai pu me sentir écoutée.»

«Merci à nouveau pour toute l'aide donnée. J'ai pris conscience qu'une relation de couple, ça se travaille au quotidien et que nous devons nous respecter malgré nos différences, mieux nous écouter et exprimer nos besoins.»

«Après ces séances, j'ai compris l'importance de pouvoir garder des espaces propres à notre couple. Ces consultations nous ont également permis, à chacun, de mieux prendre sa place dans notre famille.»

«Vous nous avez aidés à nous poser les bonnes questions et à comprendre ce qui se passait. Il y a eu des prises de conscience, cela nous a été très utile.»

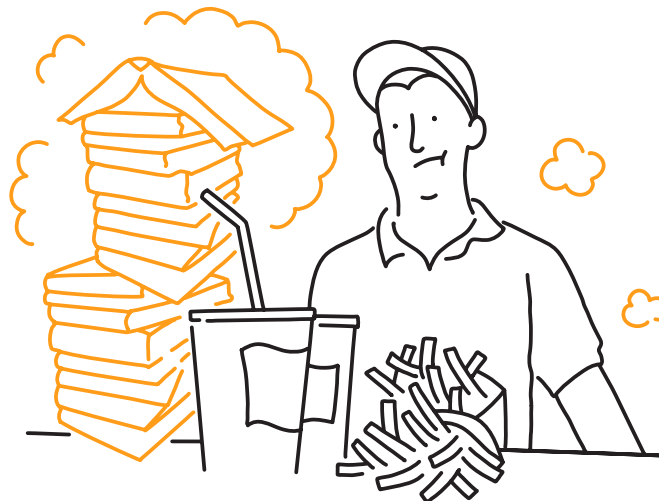


[DOSSIER]**UNE ANNÉE DE TRAVAIL SOCIAL AU CSP****À LA CONSULTATION JURIDIQUE****Le parcours du combattant pour établir une convention d'entretien**

M^{me} Dupont (nom d'emprunt) vient de se séparer du père de ses deux enfants, avec lequel elle vivait en concubinage. Elle sollicite l'aide sociale. Le Centre social régional exige d'elle une convention d'entretien dans laquelle sont fixées les pensions alimentaires que le père doit verser en faveur des enfants. En effet, l'aide de l'Etat est subsidiaire par rapport aux obligations du droit de la famille. L'aide sociale n'interviendra donc que si Madame peut faire la preuve que les pensions versées par le père de ses enfants ne suffiront pas à son entretien.

Plus facile à dire qu'à faire! D'une part, il lui faut trouver un accord avec le père, ce qui ne va pas de soi dans une situation de séparation. D'autre part, établir une convention d'entretien est devenu beaucoup plus complexe depuis le 1^{er} janvier 2017. Avant cette date, la pension était simplement fixée en fonction d'un pourcentage du salaire du débiteur. Les parents étaient donc en mesure d'établir seuls la convention. Désormais, la pension est calculée en fonction des coûts concrets de l'enfant. Il faut donc établir ceux-ci de manière détaillée. En plus de ces coûts, la pension comprend aussi une «contribution de prise en charge». Il s'agit d'un montant qui doit permettre au parent qui a la garde de subvenir à ses propres besoins s'il a réduit ou cessé son activité lucrative pour s'occuper de l'enfant.

Concrètement, il est devenu difficile pour les parents d'établir une convention conforme au nouveau droit sans l'aide d'un-e professionnel-le. Comme M^{me} Dupont, de nombreuses personnes ont été orientées à cet effet sur le secteur juridique du CSP par les Justices de paix ou les Centres sociaux régionaux. Si le nombre de consultations sur la problématique des contributions d'entretien est resté relativement stable par rapport aux années précédentes, le travail qui en a découlé a été beaucoup plus important. Il s'est fait souvent dans l'urgence car les personnes étaient menacées de ne pas toucher d'aide tant qu'une convention n'était pas établie.

**À JET SERVICE****Cohabitation et calcul de bourse**

Pierre, étudiant de 25 ans, en 2^e année de formation, est au bénéfice d'une bourse d'études d'indépendant. Il consulte Jet Service car il a reçu une décision de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) lui réclamant un remboursement partiel. Pourquoi?

Quelques mois après le début de l'année scolaire, Pierre avait dûment informé l'Office cantonal des bourses qu'il venait d'emménager avec son amie, respectant ainsi le devoir d'information qui lui incombait. L'OCBE considère son amie comme sa concubine, et procède à une réévaluation de la situation. Une nouvelle décision d'octroi avec un montant inférieur, ainsi qu'une demande de remboursement du montant perçu en trop, lui sont notifiées six mois plus tard.

Concrètement, une part de l'entretien de Pierre durant le reste de l'année de formation – environ 1'000 francs par mois – est attribuée par l'Office à la charge de son amie. Cette situation risque de mettre la formation du jeune homme en péril. Il se trouve en effet dans l'incapacité de rembourser la somme en question et son amie ne s'estime pas débitrice de son entretien. Il s'agissait pour eux, à ce stade débutant de leur relation, d'un partage des charges communes, comme dans une colocation.

L'intervention de Jet Service a consisté à expliquer la notion de concubinage sur le plan juridique et à constituer un dossier afin de contester la décision: budget de l'amie, lettre de cette dernière indiquant son incapacité à prendre en charge son nouvel ami et explications sur le fonctionnement économique du couple.

L'OCBE ayant confirmé sa décision, un recours à l'instance cantonale a été déposé en demandant que l'amie ne soit pas intégrée dans l'unité économique de référence de Pierre. L'affaire est encore en cours. La situation financière de Pierre s'étant encore précarisée, il a mis sa formation en suspens. Le secteur continue de le recevoir en attendant la décision concernant le recours.

[DOSSIER]**UNE ANNÉE DE TRAVAIL SOCIAL AU CSP****À LA FRATERNITÉ****Pas de travail, pas de renouvellement de permis, même après 18 ans en Suisse?**

Madame V., Française de 33 ans, est arrivée en Suisse, à Genève, par regroupement familial il y a près de 18 ans. Elle vient consulter la Fraternité à la suite d'un courrier du Service de la population cantonal (SPOP) lui annonçant son intention de révoquer son permis de séjour.

Ayant trouvé un travail salarié dans le canton de Vaud, elle y habite depuis 2007. Après de nombreuses années dans la vente, elle a souhaité changer d'orientation professionnelle et a commencé une formation dans le domaine de la petite enfance. N'ayant pas droit à une bourse, elle doit continuer à gagner sa vie en parallèle. Du fait de la conciliation difficile des horaires de ses deux activités, elle ne trouve que des emplois très précaires et s'enfonce dans une situation financière difficile. Des problèmes de santé amènent son médecin à la mettre en arrêt de travail et elle se voit obligée de solliciter l'aide sociale. Elle est actuellement sans activité salariée. Malgré ses problèmes de santé, elle reprend ses recherches d'emploi tout en étant très angoissée à l'idée qu'on puisse lui demander de quitter la Suisse, car elle n'a nulle part où aller en France.

Nous l'accompagnons dans ses démarches auprès des autorités et lui expliquons comment leur répondre pour défendre ses intérêts.

AU SERVICE SOCIAL POLYVALENT**Prendre son courage à deux mains, témoignage**

«En janvier 2017, alors que j'étais dans une situation financière difficile, j'ai regardé l'émission *Temps Présent* consacrée au surendettement des ménages. Auparavant, j'avais déjà fait quelques recherches sur Internet et avais connaissance de l'existence du Centre social protestant. Jusque-là, convaincu que cette situation n'était que passagère, j'avais d'abord essayé de trouver des solutions par moi-même, notamment en m'arrangeant avec les créanciers. Cela dit, plus le temps passait et plus ma marge de manœuvre pour négocier se réduisait. Ainsi, à travers

cette émission, j'ai pu me rendre compte que je n'étais pas le seul dans une telle situation mais que cela pouvait arriver à n'importe qui selon les circonstances de la vie. Toutefois, le déclic n'a pas été simple, il m'a fallu plusieurs mois avant de prendre mon courage à deux mains et contacter le Centre social protestant. En effet, après des années dans une situation prospère, j'avais ma fierté et il m'était par conséquent très difficile de demander de l'aide: il est à mes yeux beaucoup plus facile d'en donner que d'en recevoir. Finalement, ce reportage m'a permis de mettre un visage sur des situations qui d'ailleurs, souvent, restent dans l'ombre et je souhaite remercier les personnes qui ont été d'accord de témoigner car, sans elles, je n'aurais peut-être jamais eu le courage de demander de l'aide.»

[AGENDA]**DANS LE COURANT DE L'AUTOMNE****Le Galetas de la Broye**

à Payerne va réouvrir ses portes dans une partie du bâtiment déjà terminée.

Voir www.galetas.ch

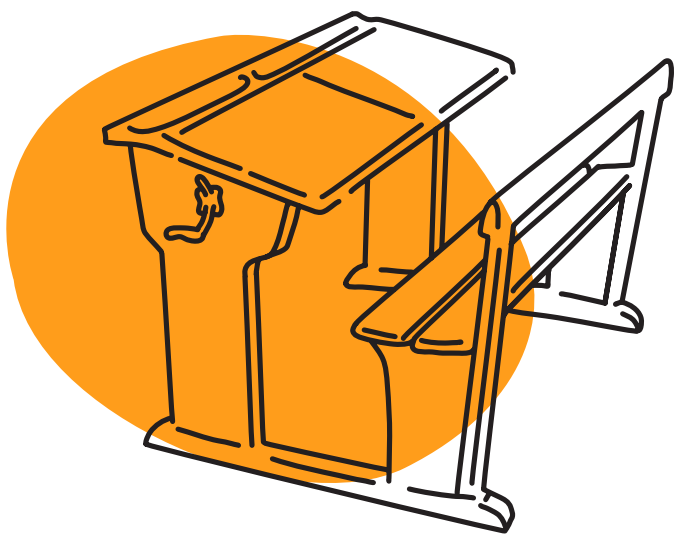
19 NOVEMBRE**Assemblée générale extraordinaire** du CSP Vaud.

19h, place M.-L. Arlaud 2, Lausanne

23, 24, 25 NOVEMBRE**Vente de chocolat** au bénéfice du CSP Vaud.

Dans les rues des villes du canton, ainsi que dans les paroisses réformées.

l'ENVIE DE FAIRE UN DON



Faire un don en nature

Pour soutenir le CSP, vous pouvez donner du matériel afin qu'il soit revendu au Galetas.

Donner... oui. Afin que les trésors dont vous n'avez plus l'usage puissent repartir dans le circuit, contribuant, par leur vente, au budget du CSP.

Donner une belle commode en bon état, des chaussures de ski devenues trop petites, des Playmobil qui prennent la poussière sous le lit car junior est devenu ado, un manteau qui n'a pas été porté deux hivers de suite... Sans taches et pas endommagés...

Afin que les personnes continuent d'y trouver leur bonheur. Et que le Galetas puisse accomplir sa mission.

Du neuf comme de l'ancien, les meubles sont les bienvenus, avec une préférence pour des objets pas trop imposants et qui peuvent entrer dans des petites pièces...

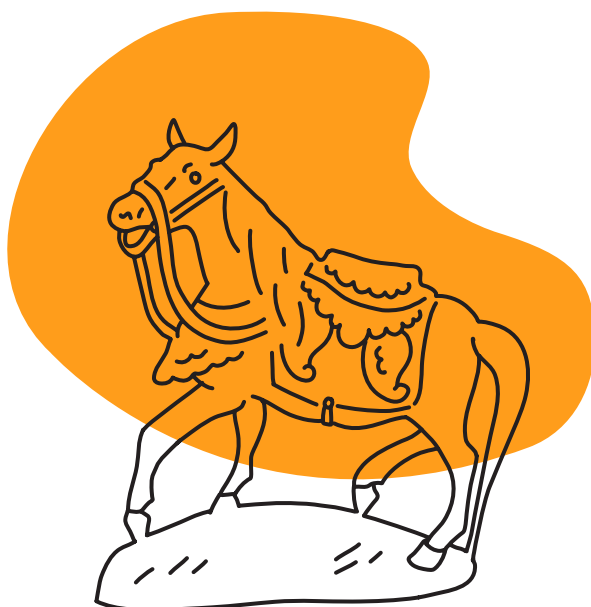


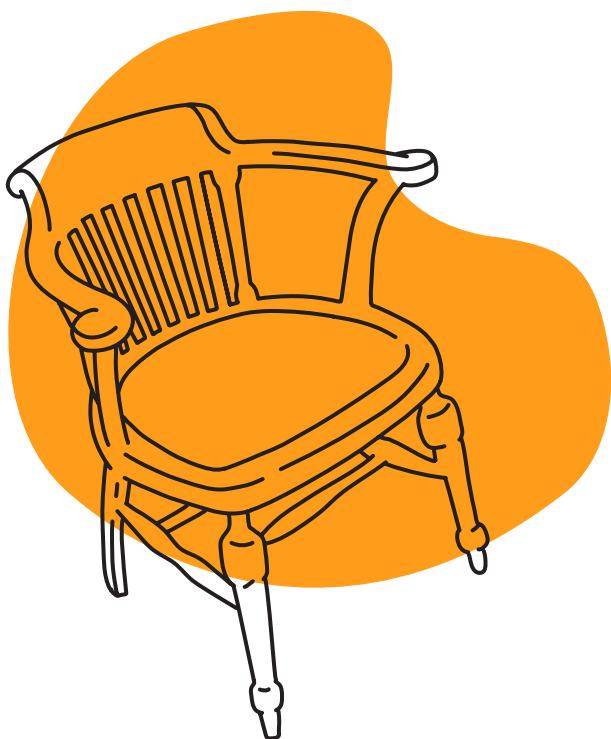
Le Galetas de la Blécherette

Le plus grand magasin d'occasion du CSP Vaud : vous allez y trouver meubles, vaisselle d'apparat ou pour tous les jours, des provisions de lecture pour une somme dérisoire, des jouets et des jeux, des bijoux, des vêtements de tous les styles ...

Horaires d'ouverture du magasin

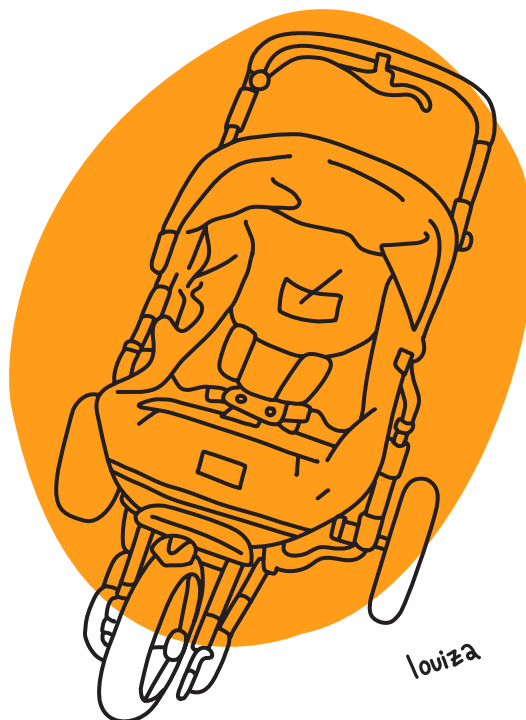
L'équipe du Galetas vous accueille tous les après-midi (sauf le lundi) de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 13h.





**DONNER, OUI... MAIS EN Y PRÉTANT ATTENTION.
LA CONCURRENCE EST RUDE ET LE GALETAS
DOIT PRÉSENTER DES OBJETS EN BON ÉTAT,
CORRESPONDANT AU GOÛT DU PUBLIC.**

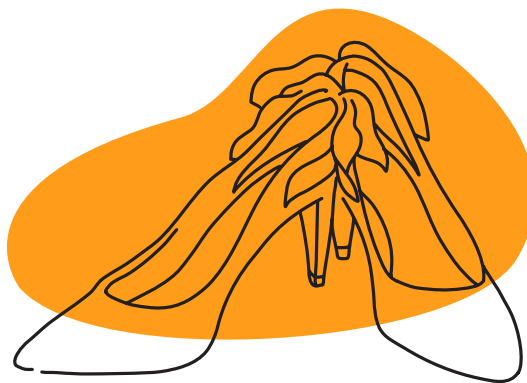
MERCI !



Donner mode d'emploi

Vous voulez donner un bel objet ou un meuble au Galetas?

1. Horaire de réception des dons: passez les amener directement au Galetas le lundi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Tous les autres jours de 8h à 17h30, et le samedi de 9h à 13h.
2. Pour les gros objets: envoyez-nous un e-mail à galetas@csp-vd.ch avec les infos suivantes: photos, numéro de téléphone, adresse, étage, ascenseur, date ultime pour l'enlèvement. Ou vous pouvez nous appeler au **021 646 52 62**.
3. Si l'objet est estimé revendable, il sera enlevé gratuitement. Dans le cas contraire, un devis peut vous être proposé pour l'enlèvement du matériel destiné à la déchetterie.
4. Quand l'objet arrive au magasin, il est nettoyé si besoin, un prix lui est attribué et il est mis en vente.
5. Un heureux l'achète. L'argent encaissé contribue au fonctionnement du CSP Vaud.



(MON JOB AU CSP)**DEUX FIGURES DE JET SERVICE ONT PRIS LEUR RETRAITE**

© DR

Fin avril de cette année, le CSP a pris congé de Françoise Olaya et de Pascal Recrosio, tous deux actifs à Jet Service, dans le cadre d'une collaboration au long cours.

Françoise Olaya a gratifié le CSP d'un investissement sans relâche. Pour paraphraser Daniel Pache, qui l'a engagée d'ailleurs, nous comptabilisons pour elle non pas 30 ans au service des un-e-s et des autres, mais 36 ans au service du CSP et particulièrement de ses jeunes usagers et usagères. Elle a en effet connu les activités liées à la jeunesse organisées par le CSP, camps de vacances et animations, le DEJ (Droits des Enfants et des Jeunes) et vécu les prémisses de la création de Jet Service, qui remonte à 1984. C'est dès lors dans ce service qu'elle a exercé son métier de consultante avec beaucoup de conviction.

Françoise s'est consacrée avec énergie et même dévouement à tous ces jeunes qui ont bénéficié de son appui et de ses conseils. Elle a particulièrement œuvré pour leur apporter du soutien mais aussi pour transmettre des outils, en travaillant de manière collaborative avec eux sur les moyens pour maintenir leur autonomie retrouvée.

Au cours des années, elle a, suivant les évolutions des problématiques amenées par les usagers-ères, dispensé un nombre tout à fait considérable de consultations et de suivis de dossiers, assuré quantité de démarches pour débloquer et renforcer les situations, consolidé des budgets grâce à des recherches de fonds, ou à des demandes exceptionnelles auprès de l'Office des bourses ou des services sociaux. Pour mener à bien son travail, elle a collaboré avec de nombreux intervenants des services et des structures partenaires (assistant-e-s sociaux des CSR, conseillers-ères aux apprenti-e-s, etc.).

Les usagers-ères qu'elle a accompagnés n'ont pas été avares de remerciements et lui ont régulièrement adressé des messages de reconnaissance pour ses efforts souvent couronnés de succès. Au tour du CSP de la remercier pour tout le travail accompli, pour sa ténacité dans les causes pour lesquelles elle s'est battue sans se ménager, et pour avoir personnalisé la mission de Jet Service, que ce soit à Lausanne ou à la permanence Jet Service Riviera.

Avec 27 années consacrées au CSP et à Jet Service, Pascal Recrosio a connu un investissement d'une forme particulière. Il a participé à une bonne partie de l'histoire du service et de son développement, particulièrement associatif. Avec ses collègues, il a contribué à la création de ces multiples actions en direction des jeunes qui portent de savoureux acronymes (qui semblent d'ailleurs coutumiers aux services qui œuvrent pour la jeunesse): L'AJT, la CIA, des programmes pilotes, Mobilet', TEM, Jet apprentis, JAD, BIO, AccEnt, etc.

Mais plus que d'autres, il aura porté, au sens premier du terme, l'investissement du CSP dans des structures créées avec les partenaires de Jet Service, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et la Maison des Jeunes (MdJ), pour effectuer des missions particulières en lien avec certains problèmes rencontrés par ce public.

Ainsi, concernant le chômage des jeunes, Jet Service s'attache dès 1992 à ce problème et phosphore avec ses partenaires autour de projets particuliers. En 1997, Jet Service, le CVAJ et la MdJ s'allient pour créer l'association Mobilet' (Motivation, bilan et travail), qui ouvrira peu après le premier Semestre de motivation de la région lausannoise. Pascal Recrosio a assuré non seulement la représentation du CSP dans cette nouvelle association, mais a assumé également la codirection de la structure. Il a rempli ce mandat pendant de nombreuses années et contribué au développement et aux ramifications de Mobilet'.

Au début des années 2000, ce sont les problèmes liés aux ruptures d'apprentissage qui deviennent très présents. Jet Service monte avec ses partenaires un projet pilote de prévention des ruptures d'apprentissage, avec la fonction de conseillers aux apprenti-e-s. En 2003, l'association TEM (Transition école-métier), est créée, regroupant les projets «Conseillers aux apprenti-e-s» et «Maîtres socioprofessionnels». Pascal Recrosio y joue le même rôle de représentation et de copilotage. Ce mandat s'intensifiera en 2006, avec la mise en place de la mesure AccEnt (Accompagnement en entreprise) pour suivre les jeunes du programme FORJAD.

Pascal Recrosio a donc assuré pendant ses années de CSP non seulement le rôle de travailleur social à Jet Service, mais a aussi largement contribué à faire rayonner son service dans des structures d'importance pour les jeunes. Qu'il en soit remercié.

Caroline Regamey

(ADRESSES)**BOUTIQUE DE MORGES**

Rue de Lausanne 4 bis

1110 Morges

T 021 801 51 41

LE GALETAS DE LA BLÉCHERETTE

Ch. de la Tuilière 5

1052 Le Mont-sur-Lausanne

T 021 646 52 62

LE GALETAS DE LA RIVIERA

Rue du Marché 19

1820 Montreux

T 021 963 33 55

BOUTIQUE LIVRES DE LAUSANNE

Escaliers-du-Marché 9

1003 Lausanne

T 021 312 96 16

LE GALETAS DE LA BROYE

Rue des Terreaux 10

1530 Payerne

T 026 660 60 10

www.galetas.ch

LIEUX DE CONSULTATION

Lausanne, Bex, Echallens, Morges,

Nyon, Orbe, Oron-la-Ville, Payerne,

Renens, Vevey, Yverdon-les-Bains

(IMPRESSUM)**Edition vaudoise**

Centre social protestant Vaud

Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne

T 021 560 60 60

info@csp-vaud.ch

CCP 10-252-2 – IBAN

CH09 0900 0000 1000 0252 2

Tirage

16 000 exemplaires

Rédactrice en chef

Evelyne Vaucher Guignard

Impression

Imprimerie Baumer SA

Ont collaboré à ce numéro

Magalie Gafner,

Bastienne Joerchel,

Caroline Regamey,

Evelyne Vaucher Guignard,

Avec le soutien

d'Antoine Borel,

Aurora Gallino,

Mathilde Pelletier

Illustrations

Louiza

Conception

Buxum-communication.ch

Mise en pages

www.Haymoz.design

Relecture

Evelyne Brun

Imprimé sur papier respectant

l'environnement, certifié aux normes FSC

(gestion durable des forêts)